



### **COLIS DES AINES**

**Lundi 17 décembre**, les colis de Noël offerts par la municipalité seront portés au domicile des personnes de 75 ans et plus.

En cas d'absence, un avis déposé dans votre boîte aux lettres permettra de récupérer le colis à la Mairie jusqu'au **vendredi 21 décembre**.

**Mardi 18 décembre**, M. le Maire et le conseil municipal vous invitent à une après-midi récréative avec, au programme, le spectacle « Cabaret Passion » présenté par l'orchestre GASSO et un goûter.

(A partir de 14h30 à la salle des fêtes, sur inscription).

### **FETES DE FIN D'ANNEE : OUVERTURES/FERMETURES**

- **Le secrétariat de la mairie** sera fermé les lundi 24 et 31 décembre après-midi, et les services techniques ne fonctionneront pas.
  
- En raison de la hausse d'activités à l'approche des fêtes de fin d'année, l'Agence Postale sera exceptionnellement ouverte **le lundi 17 décembre de 8h30 à 11h30**. Elle sera fermée les mardi 25 décembre 2018 et 1<sup>er</sup> janvier 2019.
  
- **Les déchetteries de Thuir et de Trouillas fermeront exceptionnellement à 17h les lundis 24 et 31 décembre**. Elles seront fermées le mardi 25 décembre et le mardi 1<sup>er</sup> janvier 2019 toute la journée.

Rappel : Pensez à plier cartons et emballages avant de les mettre dans le container jaune. Les plus volumineux peuvent être déposés à la déchèterie.

### **RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS**

Prochain ramassage des encombrants :

- **mardi 29 janvier 2019**

Inscription en Mairie, au plus tard, **le vendredi 25 janvier avant 12h**.

## **REVEILLON DE LA SAINT SYLVESTRE**

Les associations Scrapbooking et Festi-Loisirs organisent la soirée du Réveillon de la Saint-Sylvestre avec une formule « repas tiré du sac » : Réservez votre table pour 10€ par personne - Apportez votre repas de réveillon. Profitez de l'ambiance, des cotillons et de la soirée animée par un DJ. Date limite d'inscriptions **vendredi 14 décembre**.

Contact : Laurence DUFOUR – Tél. : 06 11 17 29 47

## **FNACA**

A l'occasion de leur traditionnelle rifle, les membres du bureau seront heureux de vous accueillir à la salle des fêtes **dimanche 16 décembre** à 16h.

## **ASSOCIATION FA SI LA LIRE**

L'association propose une séance de cinéma familiale **le vendredi 28 décembre**, à 17h, à la salle des fêtes. A l'affiche, un film sorti dans les salles nationales le 5 décembre : « Astérix : le secret de la potion magique ».

Tarif unique : 3€.



*« À la suite d'une chute lors de la cueillette du gui, le druide Panoramicus décide qu'il est temps d'assurer l'avenir du village. Accompagné d'Astérix et Obélix, il entreprend de parcourir le monde gaulois à la recherche d'un jeune druide talentueux à qui transmettre le Secret de la Potion Magique... »*

## **Section informatique**

A partir de janvier 2019, les personnes souhaitant découvrir l'informatique ou se perfectionner, peuvent s'inscrire à la bibliothèque municipale « FA SI LA LIRE » :

- le mercredi de 17h à 19h,
- le samedi de 10h à 12h.

La cotisation est de 20€ l'année (inscription à la bibliothèque comprise).

### **MARCHE AMBULANT**

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le marché se tiendra exceptionnellement les **lundis 24 et 31 décembre** en remplacement des mardis 25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier 2019, au lieu et horaires habituels.

Par arrêté temporaire n°163/2018 le stationnement sera strictement interdit sur la Place de la Poste pour permettre aux marchands de s'installer ces jours-là.

La gendarmerie de Thuir effectuera des contrôles.

### **INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES**

Vous pouvez vous faire inscrire jusqu'au **31 décembre** dernier délai au secrétariat de la Mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (facture EDF, Télécom, avis d'imposition...).

Les jeunes gens (garçons ou filles) ne s'étant pas fait recenser lors de leur seizième anniversaire, doivent se faire inscrire sur les listes électorales pour pouvoir voter.

### **TAXE D'HABITATION 2018 – LOGEMENT VACANT**

Les propriétaires de logement vacant, peuvent bénéficier d'une exonération de la taxe d'habitation en produisant une attestation du Maire certifiant « logement vacant et vide de tout meuble au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ».

Si vous remplissez cette condition, vous devrez faire la demande d'attestation auprès du Secrétariat de Mairie, impérativement avant le 1<sup>er</sup> février 2019.

**Il ne sera pas délivré d'attestation après cette date.**

### **LES RESTOS DU CŒUR**

Avant l'ouverture du centre de distribution de Banyuls Dels Aspres, les personnes qui souhaiteraient être aidées par les Restos du Cœur pourront s'inscrire et être accueillies par les responsables des centres suivants :

- Elne (salle municipale, Place Pompe Grosse) – Mme Betty ROLLAND
- Céret (ancienne gare) – Evelyne PISSON-CECCALDI
- Saint André (le gymnase) – Jean-Louis PALAT.

Pour connaître les dates d'inscriptions et de distribution, contactez le 04.68.08.48.54 ou par mail : [restosducoeur66@orange.fr](mailto:restosducoeur66@orange.fr)

## **A NOTER**

➤ **Domaine de la MEUNERIE**

M. BATLLE Stéphane – 32, Avenue du Canigou  
Tél. : 06.15.31.70.19

➤ **La cabane du coiffeur**

Mme ROUSSET Jennifer – 49, Ave de la Canterrane  
Tél. : 04.34.12.21.66  
[Lacabaneducoiffeur66@gmail.com](mailto:Lacabaneducoiffeur66@gmail.com)

## **BOULANGERIE « LA CALINE »**

➤ **Ouverture** :

Lundi 24 décembre de 6h30 à 12h30 et de 14h à 18h

Mardi 25 décembre de 6h30 à 12h30

Lundi 31 décembre de 6h30 à 12h30 et de 14h à 18h

➤ **Fermeture** :

Mercredi 26 décembre et mardi 1<sup>er</sup> janvier 2019

Pas de changement d'horaires pour les autres jours d'ouverture.

Les clients sont invités à commander leurs desserts et friandises à l'avance pour une meilleure organisation de la fabrication.

***M. le Maire et le Conseil Municipal vous souhaitent de bonnes fêtes et vous convient d'ores et déjà à la cérémonie des vœux qui aura lieu le samedi 12 janvier 2019 à 18h30 à la salle des fêtes, suivie d'un apéritif dinatoire.***

